

La Révolution contre le père

Texte publié le 18 novembre 2019 sur le site *dominicainsavrille.fr*

IL Y A CINQUANTE ANS, en 1969, le docteur Pierre Simon, pionnier français de la pilule contraceptive, était élu grand maître de la Grande Loge de France. Dix ans plus tard, en 1979, ayant réussi à faire légaliser l'avortement, il expliquait que ce n'était que le début du plan maçonnique. L'étape suivante était l'insémination artificielle (devenue aujourd'hui *PMA : procréation médicalement assistée*), qui allait permettre d'éliminer le père :

Avec la pilule, on dispose d'une vie sexuelle normale sans procréation ; avec l'insémination artificielle, la procréation va se dérouler sans acte sexuel [...]. La sexualité sera dissociée de la procréation, et la procréation de la paternité. C'est tout le concept de famille qui est en train de basculer ici : le père n'est plus le géniteur, mais celui qui élève l'enfant. [...] [Il y aura] d'un côté le couple affectif et sexuel – la femme procréatrice, l'homme non géniteur – ; de l'autre, la société, médiatisée par le médecin, qui rapproche la demande d'enfant d'une disponibilité de semence anonyme, contrôlée et gouvernée par la « banque du sperme » [...] ¹.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, ce *basculement* atteint son point critique, puisque le Parlement français s'apprête à légaliser la « PMA pour toutes ». Certains enfants n'auront donc même pas de père adoptif. Quelles en seront les conséquences ?

Le syndrome des janissaires

Si les éducateurs observent depuis longtemps les carences dont souffrent les enfants privés de père, Bernard Gibello en a trouvé un type saisissant dans les janissaires de l'empire ottoman : arrachés tout petits à leurs parents chrétiens pour être enrôlés de force dans l'armée musulmane, ces malheureux devenaient des guerriers fanatiques, compensant leur besoin d'un père par une soumission inconditionnelle au tyran turc. André Bergevin résume et commente ainsi les analyses du psychologue :

Les traits de caractère présentés par les enfants sans éducation paternelle consistante ont été rassemblés par Gibello sous le nom de *syndrome des Janis-*

¹ – Pierre SIMON (1925-2008), *De la vie avant toute chose*, Paris, Mazarine, 1979, p. 221-222. Cité par Christian Lagrave dans *Le Sel de la terre* 94, p. 103.

saires ; en effet ces soldats d'élite (fréquemment homosexuels) tenaient leurs particularités au fait d'avoir été enlevés à leurs familles (chrétiennes) et d'avoir subi, en milieu musulman, une déstabilisation religieuse et surtout un conditionnement leur faisant remplacer l'image de leur père réel, par l'image abstraite du sultan au service duquel ils mettaient servilement leur agressivité.

[...] Des personnalités semblables étaient nombreuses chez les redoutables S.A. hitlériens. On peut aussi rappeler que Armand Maloumian qui connut le Goulag de l'intérieur, raconte qu'en 1948, le N.K.V.D. organisa des orgies sexuelles entre déportés et déportées jusqu'alors rigoureusement séparés. On fit ensuite croire aux femmes enceintes qu'elles seraient libérées au bout d'un an, pour qu'elles prennent soin de leur progéniture. Évidemment il n'en fut rien, mais leurs enfants furent confisqués par l'État soviétique qui les éleva dans des écoles spécialisées, pour en faire, principalement, des policiers intégralement dévoués à la cause de leur seul père identifiable : l'État communiste. Il est instructif de voir comment des régimes autoritaires, très variés, et à des époques différentes, ont su parfaitement instrumentaliser l'agressivité domesticable et instrumentalisable des enfants sans père et sans famille.

Ceux qui démolissent aujourd'hui l'autorité paternelle, souhaitent-ils les autoritarismes qui demain pourraient avoir besoin de « Janissaires » pour imposer des dictats peu populaires ? Est-ce un hasard si (en 1997) un haut gradé de la Gendarmerie, dans une réunion d'étude, définissait spontanément et curieusement ses nouvelles recrues ainsi : « ni Dieu, ni père ! ». La première partie de la définition est banale en cette époque matérialiste, mais la seconde peut surprendre ceux qui ne connaîtraient pas les travaux de Gibello. [...]

Les hommes ont tellement besoin d'un père à honorer et à suivre, que s'il est absent ou simplement évanescent, et si Dieu est ambigu, ils peuvent se rabattre sur l'image d'une autorité étatique, et se satisfaire de ce substitut, qu'avec leurs pairs, ils serviront aveuglement les armes à la main. Tout déclin du paternalisme est une chance pour l'autoritarisme centralisé, c'est-à-dire une chance pour la tyrannie ¹.

La logique révolutionnaire

Dans la France des *valeurs républicaines*, ce scénario suscite de curieuses résonances. N'a-t-on pas pu dire que la *Déclaration des droits de l'homme* avait été écrite pour un citoyen « *naissant enfant trouvé et mourant célibataire* ² » ? « *En coupant la tête de Louis XVI – renchérisait Balzac – la Répu-*

¹ — André BERGEVIN, *Révolution permissive et sexualité, De la tolérance comme argument à la transgression comme processus*, Paris, F. X. de Guibert, 2003, p. 366-367.

² — La formule est d'Ernest RENAN, dans la préface de ses *Questions contemporaines* (Paris, Lévy, 1868, p. III).

*blique a coupé la tête à tous les pères de famille*¹ ». Dès 1792, Rabaut Saint-Étienne, président de l'Assemblée nationale, proclamait que l'État doit « s'emparer de l'homme dès le berceau, et même avant sa naissance, car l'enfant qui n'est pas né appartient déjà à la Patrie² », tandis que le député révolutionnaire Joseph Lequinio, soucieux de fraternité universelle, proclamait : « *Il serait heureux pour l'espèce humaine, que tous les enfants ne connussent point leur père*³. »

Un acharnement diabolique

Après l'autorité surnaturelle de l'Église, rien ne contrarie davantage la Révolution que l'autorité naturelle du père de famille, précisément parce qu'elle est *naturelle* c'est-à-dire indépendante de l'État. Comme toute idéologie totalitaire, la Révolution ne peut supporter une autorité antérieure à la sienne. Depuis deux cents ans, sous prétexte de « libérer », elle travaille sans relâche à isoler les individus, en les privant de toute racine, toute tradition, toute attache, tout lien humain et toute protection naturelle face à l'État tout-puissant. Dès 1793, le futur rédacteur du Code civil proclamait hautement :

La voix impérieuse de la raison s'est fait entendre. Il n'y a plus de puissance paternelle. Un homme ne saurait avoir de pouvoirs directs sur un autre, fût-ce son fils⁴.

1 — « Sais-tu, mon enfant, quels sont les effets les plus destructifs de la Révolution ? Tu ne l'en douterais jamais. En coupant la tête à Louis XVI, la Révolution a coupé la tête à tous les pères de famille. Il n'y a plus de famille aujourd'hui, il n'y a plus que des individus (...). En proclamant l'égalité des droits à la succession paternelle, ils ont tué l'esprit de famille, ils ont créé le fisc ! Mais ils ont préparé la faiblesse des supériorités et la force aveugle de la masse, l'extinction des arts, le règne de l'intérêt personnel (...). Nous sommes entre deux systèmes : ou constituer l'État par la famille, ou le constituer par l'intérêt personnel : la démocratie ou l'aristocratie, la discussion ou l'obéissance, le catholicisme ou l'indifférence religieuse, voilà la question en peu de mots. » Honoré DE BALZAC, *La Comédie humaine, Scènes de la vie privée, Mémoires de deux jeunes mariées* (1840) (*Ceuvres complètes de H. de Balzac*, vol. 2, A. Haussiaud, 1855, p. 45). — Même interprétation de la Révolution chez la féministe Élisabeth BADINTER (*L'un est l'autre*, Paris, Odile Jacob, 1986, p. 192-198).

2 — Jean-Paul RABAUT SAINT-ÉTIENNE (1743-1793), membre du Comité d'instruction publique de la Convention, discours à la Convention, 21 décembre 1792.

3 — Joseph LEQUINIO (1755-1812), *Les préjugés détruits*, chapitre XV, Des bâtards, Paris, Desenne, 1793, p. 160.

4 — Jean-Jacques-Régis DE CAMBACÉRÈS (1753-1824), discours à la Convention, 9 août 1793.

Le Code civil de Napoléon

Dans cette destruction méthodique de la famille, la responsabilité du Code civil napoléonien est écrasante. Mgr Delassus constatait :

Ce code a été fait pour détruire les familles, abolir l'hérédité, anéantir les traditions locales et isoler les individus, annihiler et détruire progressivement toutes les influences territoriales et industrielles au bénéfice du capital anonyme et cosmopolite [...]. Il n'y a plus chez nous, légalement du moins, que des familles instables. L'esprit et le texte du Code civil sont opposés à toute consolidation, à toute perpétuation. Il n'attache à la famille que l'idée d'une société momentanée qui se dissout à la mort d'un des contractants ¹.

Pour appuyer ses dires, le prélat contre-révolutionnaire citait Frédéric Le Play déplorant « *le lamentable spectacle de la liquidation perpétuelle qu'opère le partage forcé des héritages* » et il soulignait que cet effet était prévu et explicitement voulu. Le 6 juin 1806, Napoléon écrivait à son frère Joseph, devenu roi de Naples :

Je veux avoir à Paris cent familles, toutes s'étant élevées avec le trône et restant seules considérables. Ce qui ne sera pas elles va se disséminer par l'effet du Code civil. Établissez le Code civil à Naples ; tout ce qui ne vous est pas attaché va se détruire en peu d'années, et ce que vous voulez conserver se consolidera ².

Ce plan cynique venait d'Angleterre. Au 18^e siècle, la reine Anne imposa aux Irlandais catholiques le partage égal et forcé, conservant aux protestants la faculté de tester selon les lois anglaises ; le sol d'Irlande passa ainsi peu à peu, inexorablement, aux mains des lords protestants.

Du divorce à l'union libre

Même cynisme dans la légalisation du divorce. Officiellement, la loi d'Alfred-Isaac Naquet (1881) ne visait que quelques cas extrêmes, particulièrement douloureux. Mais peu à peu, toutes les restrictions disparaissent. Alors que cette loi de 1881 prohibait encore, en cas d'adultère, le mariage entre complices, l'interdiction est supprimée en 1904 ; le délai avant un nouveau « mariage » est abrégé en 1907 et, progressivement, tout est fait pour faciliter la procédure.

¹ — Mgr Henri DELASSUS, *L'Esprit familial dans la maison, dans la cité et dans l'État*, Desclée, Lille, 1910, p. 133-135. — Voir à ce sujet : Jean GASSELIN, « Mgr Delassus et l'esprit familial » dans *Le Sel de la terre* 81, p. 23-28.

² — Cité par Mgr Henri DELASSUS, *ibid.*, p. 133.

S'agit-il d'une dérive ? Évidemment non, puisque Naquet publiera en 1908 un ouvrage très clairement intitulé : *Vers l'union libre*. Mais il fallait procéder par étapes. Naquet confiait à son ami P. Abram :

Pour légitimer l'union libre, il faudrait un changement de notre mentalité. Car, au fond, le mariage nous est plutôt imposé par nos mœurs que par nos lois... Or on ne change pas la mentalité d'une nation par un décret ou une loi, surtout quand cette mentalité est, comme la nôtre, aussi imbue de préjugés catholiques ¹.

Pour « déconstruire » ces « préjugés », il faut recourir à la ruse et au mensonge. Descendre lentement l'escalier, en assurant solennellement à chaque marche qu'il n'est aucunement question de descendre la suivante et en marquant, au besoin, une pause suffisamment prolongée pour faire oublier la promesse.

En 1884, dans la loi Naquet, le divorce n'était qu'un remède exceptionnel, sanctionnant une faute grave. Dès 1886, la procédure est simplifiée. On passe rapidement de 3 000 divorces en 1885 à 23 000 en 1938, 35 000 en 1950, 110 000 en 1981. Entre-temps, en 1975, on a légalisé le divorce par *consentement mutuel*.

De la contraception à l'avortement

Mêmes techniques de manipulation pour attaquer l'enfant à naître.

En 1963, pour promouvoir la contraception, le Mouvement Français pour le Planning Familial (MFPF) la présente comme le remède contre l'avortement, et, pour les besoins de la cause, met en garde contre celui-ci :

Il détruit la vie d'un bébé après qu'elle a commencé. Il est dangereux pour votre vie et votre santé. Il peut vous rendre stérile.

Une fois la contraception admise, le Planning familial « oublie » qu'elle était censée barrer la route à l'avortement, et commence à demander la légalisation de celui-ci. En 1970, le Docteur Elton Kessel avoue au congrès de la Fédération internationale du Planning Familial (IPPF) à Tokyo :

Si jusqu'à présent l'avortement n'a pas été préconisé par les responsables du Planning familial, c'est que cela aurait nui à la réputation du mouvement. Maintenant que les esprits évoluent, le Planning familial peut changer de tactique ².

¹ — Cité par Paul ABRAM, *L'Évolution du mariage* (Paris, E. Sansot, 1908, avec préface de Léon Blum), p. 117. Voir aussi les autres citations données par Christian Lagrave dans *Le Sel de la terre* 94, p. 96-97.

² — Cité par Marie-Andrée Lagroua WEILL-HALLÉ, *L'Avortement de papa*, Paris Fayard, 1971, ch. 1.

En parallèle, pour émouvoir l'opinion publique, on n'hésite pas à truquer les chiffres, en multipliant *par six* le nombre des avortements clandestins, et *par quarante* celui des femmes mortes des suites d'un tel avortement ¹.

Vers l'enfant sans père

Les grandes manœuvres pour la fabrication artificielle d'enfants sans père commencent dans les années 1990. Dès qu'a été obtenue la PMA pour les couples souffrant d'infertilité (1994), la campagne pour les « couples » homosexuels est lancée.

Le 3 novembre 1998, Élisabeth Guigou, garde des Sceaux et ministre de la Justice, défend en ces termes le projet de *Pacte civil de solidarité* (Pacs) à l'Assemblée nationale :

Les opposants au PACS prétendent que celui-ci serait dangereux pour le mariage. [...] Certains ajoutent encore une menace : le pacte ne serait qu'une première étape vers le droit à la filiation pour les couples homosexuels ! Ceux qui le prétendent n'engagent qu'eux-mêmes. [...] Je dis avec la plus grande fermeté que ce droit ne doit pas être confondu avec un hypothétique droit à l'enfant. Un couple, hétérosexuel ou homosexuel, n'a pas de droit à avoir un enfant en dehors de la procréation naturelle. Les lois récentes sur la procréation médicalement assistée [...] n'ont pas pour but de permettre des procréations de convenue sur la base d'un hypothétique droit à l'enfant

Je n'ignore pas les procès d'intention sur un éventuel « après » de cette proposition de loi qui préparerait des évolutions plus fondamentales de notre droit. Ce texte serait « une valise à double fond ». Je m'élève avec la plus grande énergie contre de telles insinuations.

Ce vocabulaire de contrebande, qui fait croire que ce texte cacherait autre chose et que vos rapporteurs et le Gouvernement exerceraient une fraude à la loi, est inacceptable.

Quatorze ans plus tard, la même Élisabeth Guigou explique qu'il s'agissait d'une ruse :

A l'époque, l'important était de faire passer le PACS. Il y avait une résistance farouche au PACS à l'Assemblée, mais aussi dans la société avec des manifestations, des débordements verbaux inadmissibles [...] Donc, l'important, c'était de dissocier le PACS du mariage, sur le plan légal et sur le plan symbolique. En 1998, il n'était pas possible de mettre sur la table la question du mariage homo-

1 — Sur le trucage des statistiques par l'INED, en France, voir BEL et LAGRANGE, *Complot contre la vie* (SPF, 1979), ainsi que l'article de Jean LEGRAND dans *Itinéraires* 322 (avril 1988), avec la réponse de l'INED dans *Itinéraires* n° 327. — Sur le trucage des statistiques aux États-Unis, voir l'aveu du Docteur NATHANSON (« *Nous avons falsifié le nombre des avortements illégaux* »), dans *Présent* du samedi 23 novembre 1985.

sexuel, même au sein du gouvernement, il a fallu que j'insiste. A l'époque c'était quelque chose qui était beaucoup moins admis dans la société, vous ne trouverez plus personne opposé au pacs aujourd'hui. Aujourd'hui, j'ai évolué sur le mariage, j'ai considéré, en parlant avec les associations que, dès lors qu'il s'agissait de consentement mutuel entre deux adultes, il n'était pas possible de refuser une égalité des droits. La société a beaucoup évolué, moi-même je garde mes interrogations sur l'adoption ; il faut trouver comment écrire dans le code civil comment s'organise la filiation d'un enfant qui est adopté par un couple homo ¹.

En réalité, le but avait été clairement annoncé dès 1878 : « réduire la famille *dans l'espace* à la mère et à l'enfant, et *dans le temps* à la période de l'allaitement ² ». En 1900, les grands pontes de la Ligue (maçonnique) des droits de l'homme déclaraient :

Partisan résolu de l'éducation intégrale de l'enfant par la collectivité, notre groupe ne reconnaît pas l'utilité de la protection des parents [...] notre groupe est socialiste révolutionnaire, par conséquent internationaliste antipatriote. Dans la famille, nous voyons l'embryon de la tribu, de la province, de la nation ; dans le *paterfamilias*, l'embryon du chef, du seigneur, du roi. [...] Nous voulons la personnalité autonome dans la société harmonique. Point n'est besoin de la succession d'intermédiaires : famille, province, nation, entre l'individu et la collectivité. Point de famille, partant point de tyrannie du chef de famille. La famille naturelle de l'individu, c'est l'humanité ³.

Derrière ce cri de haine, on reconnaît aisément la révolte du prince de l'égoïsme : le démon Lucifer. Enfermé dans la stérilité de son orgueil, qui ne peut enfanter que le mensonge, Satan ne peut supporter la pensée du Dieu-Père, qui non seulement, de toute éternité, donne sa vie divine au Verbe éternel mais qui, en plus, a voulu créer les hommes pour les élever à cette filiation divine, en les incorporant à son Fils unique.

Les ennemis contre lesquels nous avons à lutter ne sont pas des êtres de chair ; ce sont les Principautés et les Puissances de l'enfer, les chefs du monde des ténèbres, les esprits malfaisants répandus dans l'univers. Prenez donc les armes de Dieu, pour être capables de résister à l'heure du combat [...]. Avant tout, ayez la foi ; elle est le bouclier où viendront s'éteindre les flèches incendiaires du Malin [Ep 6].



1 — Élisabeth GUIGOU, interrogée dans *Le Monde* du 22 octobre 2012.

2 — Jules GUESDE (1845-1922), *Essai de catéchisme socialiste*, Bruxelles, 1878, p. 79.

3 — Lucien BRUNSWICK (membre du comité central de la Ligue des droits de l'homme), discours au congrès féministe organisé à Paris lors de l'exposition universelle de 1900 (5-8 septembre) avec Ferdinand Buisson et René Viviani. (*Congrès international de la condition et des droits de la femmes*, Paris, 1901, p. 388-389 ; cité par Christian LAGRAVE dans « Le féminisme contre la famille », *Le Sel de la terre* 94, p. 94.)